

CELLULE DE VIGILANCE

06 Août 2019

**Préfecture de la
Charente-Maritime**

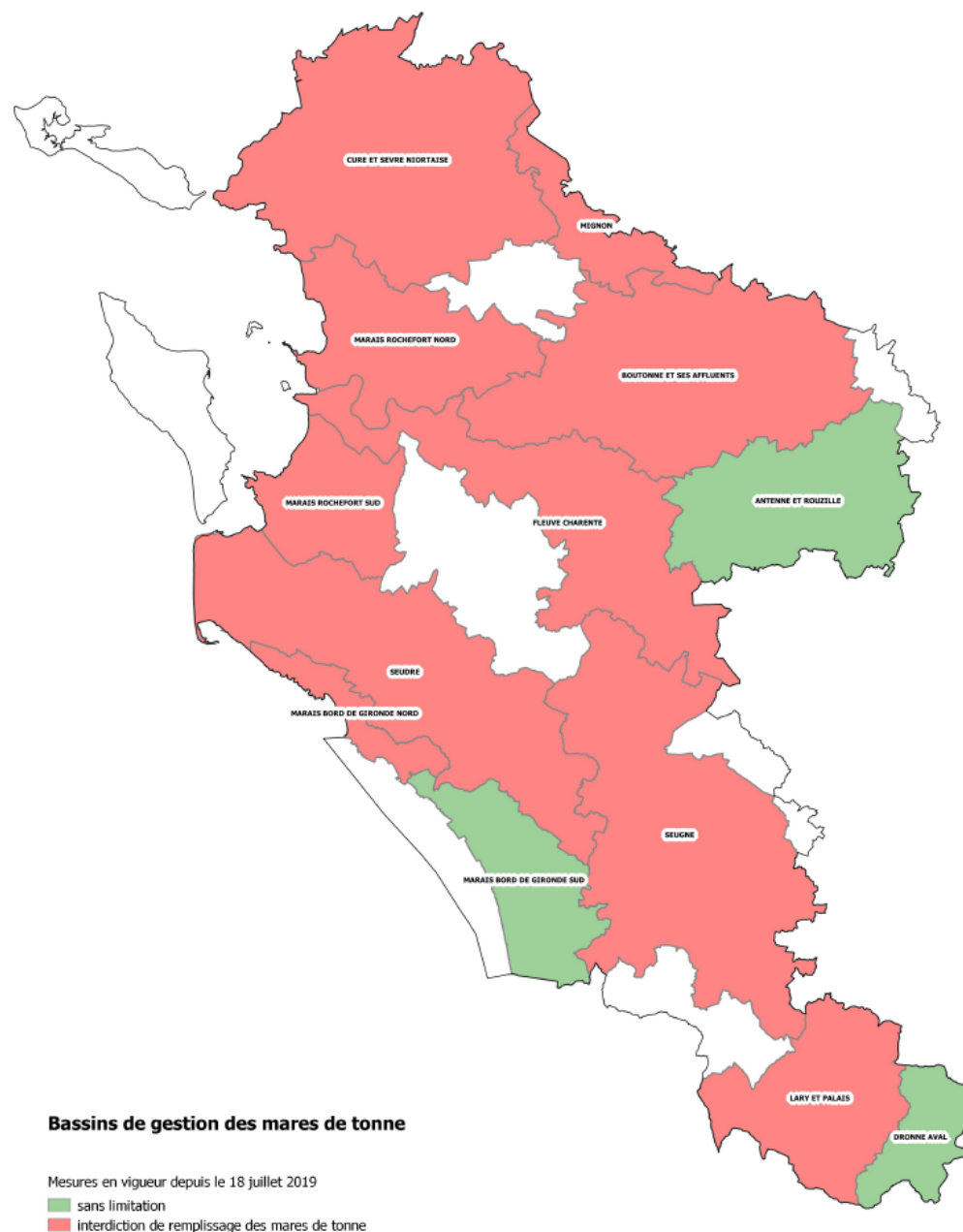


Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime

État actuel des restrictions au 06/08/2019

- Interdiction de remplissage sur 10 bassins de gestion
- Remplissage possible sans limitation sur bassin (Antenne et Rouzille, Marais de bord de Gironde Sud, Dronne aval)



Mesures à compter du 11 août

10 jours avant l'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau

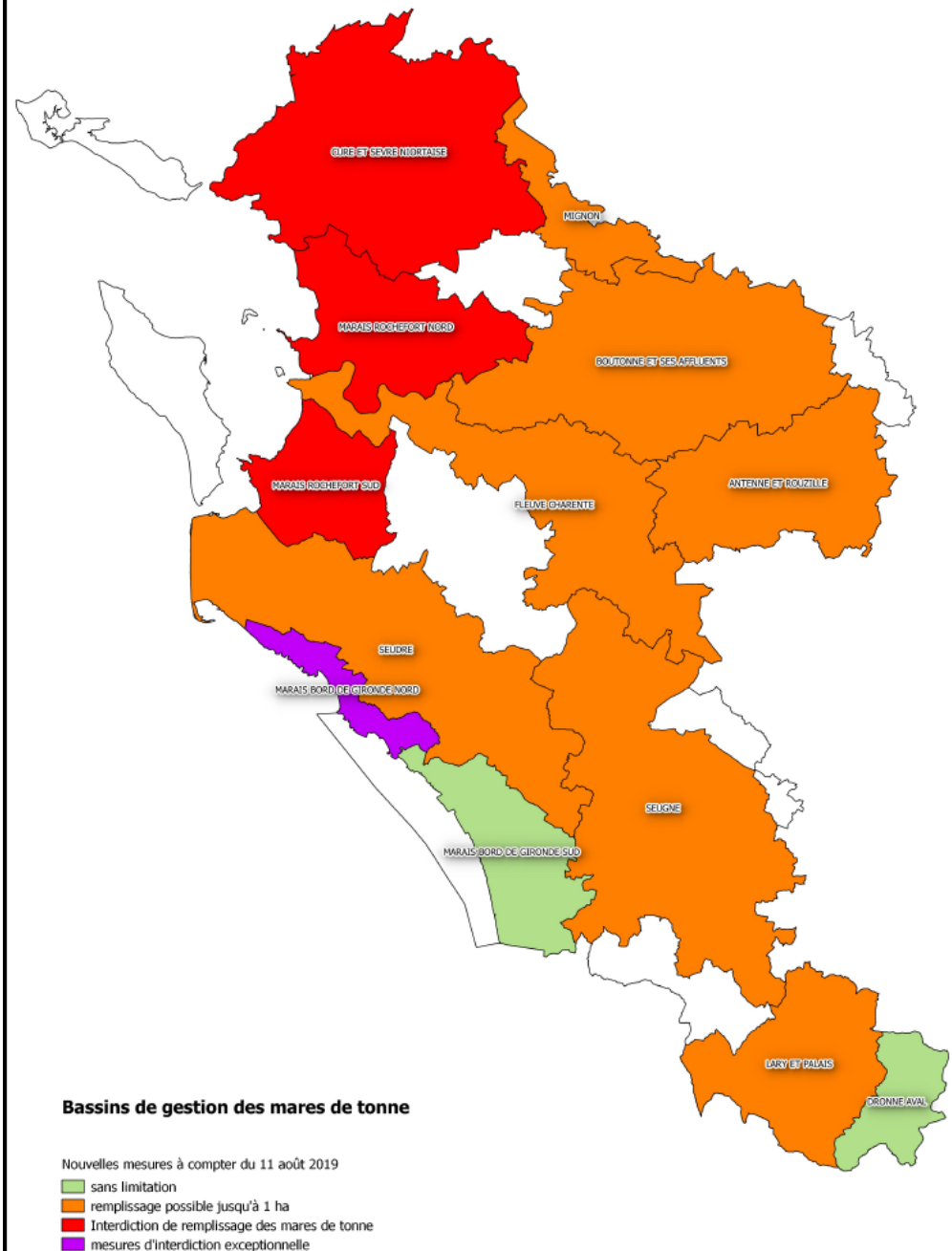
Reconduction des mesures d'interdiction sur 3 bassins :

- Curé et Sèvre Niortaise (nombreux assecs du réseau, niveaux bas)
- Rochefort Nord et Sud

Mesures de limitation à 1 ha sur 9 bassins

Mesures sans restriction sur 2 bassins

Mesure exceptionnelle d'interdiction sur le bassin du bord de Gironde Nord (nombreux assecs du réseau, niveaux bas dans le canal principal)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

